

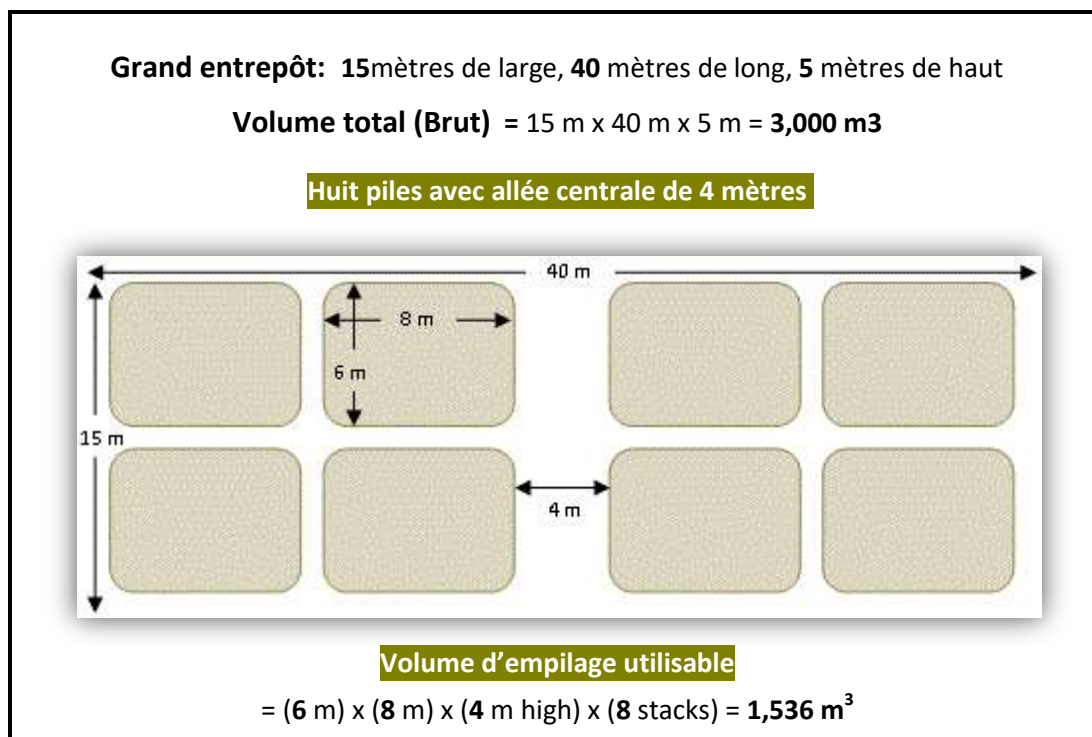
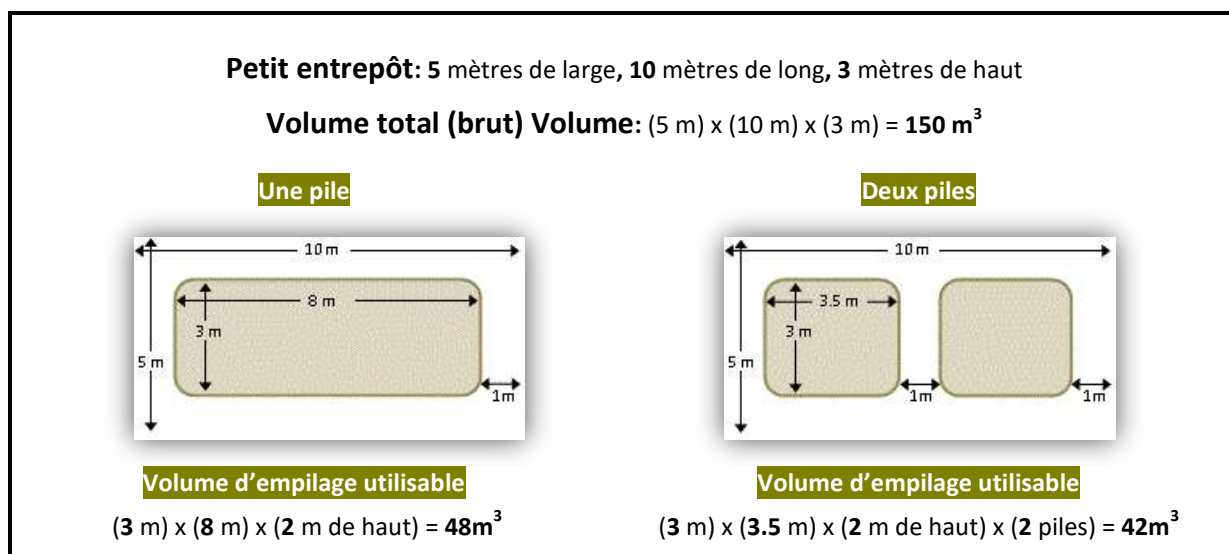
DIRECTIVES sur la capacité de stockage d'entrepôt pour les vivres

A. Volume d'empilage utilisable (m³)

Le volume total (ou « brut ») de l'entrepôt est calculé en multipliant la largeur de la structure par la longueur et la hauteur. Cependant, tout ce volume ne peut pas être utilisé pour empiler de vivres.

- On doit laisser au moins **1 mètre d'espace libre autour de chaque pile**. Ceci facilite le chargement et le déchargement, l'inspection et le décompte. (Si possible, permettre un passage de 2 mètres entre les piles et, dans un grand entrepôt, permettre un « couloir » de 4-6 mètres).
- Laisser au moins **1 mètre d'espace libre entre le sommet de la pile et le plafond**.

La différence entre les dimensions brutes de l'entrepôt et le volume utilisable de stockage doit être prise en considération. Les illustrations suivantes montrent les dimensions brutes de l'entrepôt et le volume utilisable lorsque les piles de nourriture sont stockées.



DIRECTIVES sur la capacité de stockage d'entrepôt pour les vivres

B. Capacités de stockage

Une bonne pratique est d'élaborer un plan de disposition des vivres afin de garantir un espace d'entreposage adéquat. Bien que les « directives générales » stipulent qu'on doit laisser un espace d'au moins 1 mètre entre le sommet de la pile et le toit de l'entrepôt, en pratique, la hauteur de la pile maximale dépend des vivres. Les directives pour les vivres les plus courants sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Vivres	Emballage	Hauteur maximum de la pile ¹	Volume (m ³ /T)
Céréales, graines	Sacs de 50 kg	4 mètres (20-40 sacs)	1.5
Farine, mixtures	Sacs de 25 kg	3.5 mètres (20-30 sacs) ²	2
DSM en sacs	Sacs de 25 kg	2.5 meters (20-30 sacs)	2.4
DSM en bidons	Carton de 20-kg (4 bidons chacun)	8 cartons si empilés individuellement 20 si placés sur des palettes	4
Huile consommable en boîtes	Carton de 25-kg (6 bidons chacun)	8 cartons si empilés individuellement 20 si placés sur des palettes	2

La capacité de stockage pour des vivres spécifiques est calculée de la même méthode comme un volume d'empilage utilisable mais pour la taille, le chiffre est la **taille d'empilage maximum** pour cette denrée. Dans l'exemple de la Page 1, le grand entrepôt a un *volume d'empilage utilisable* de 1,536 m³, mais seul 960 m³ de DSM dans des sacs de 25-kg peuvent être stockés ici sans risques.

Grand entrepôt: 15 mètres de large, 40 mètres de long, 5 mètres de hauteur

$$\text{Volume total (brut)} = 15 \text{ m} \times 40 \text{ m} \times 5 \text{ m} = 3,000 \text{ m}^3$$

$$\text{Volume d'empilage utilisable} = (6 \text{ m}) \times (8 \text{ m}) \times (4 \text{ m de hauteur}) \times (8 \text{ piles}) = 1,536 \text{ m}^3$$

$$\text{Capacité de stockage de DSM dans des sacs de 25-kg} = (6 \text{ m}) \times (8 \text{ m}) \times (2.5 \text{ m de hauteur}) \times (8 \text{ piles}) = 960 \text{ m}^3$$

La capacité de stockage en tonnes est calculée en divisant *la capacité de stockage d'une denrée* spécifique par son **volume (m³ par tonne)**

Grand entrepôt: 15 mètres de large, 40 mètres de long, 5 mètres de haut

$$\text{Volume total (Brut)} = 15 \text{ m} \times 40 \text{ m} \times 5 \text{ m} = 3,000 \text{ m}^3$$

$$\text{Le volume d'empilage utilisable} = (6 \text{ m}) \times (8 \text{ m}) \times (4 \text{ m de haut}) \times (8 \text{ piles}) = 1,536 \text{ m}^3$$

$$\text{Capacité de stockage du DSM dans des sacs de 25 kg} = (6 \text{ m}) \times (8 \text{ m}) \times (2.5 \text{ m haut}) \times (8 \text{ piles}) = 960 \text{ m}^3$$

$$\text{Capacité de stockage du DSM (en tonnes) dans des sacs de 25 kg} = 960 \text{ m}^3 / 2.4 = 400 \text{ tonnes}$$

1. Toujours vérifier les recommandations spécifiques des fournisseurs (et quelques fois celles figurant sur les cartons).
2. Des sacs en polypropylène fournis par les meuniers locaux peuvent avoir des tailles/formes variables, réduisant ainsi la hauteur maximum qui ne pose pas de risques.